RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal.*

Excusé Odile Bury, *Échevin(e).*

Séance du 15.10.19

#Objet : Modification du cadre du personnel ouvrier.#

Séance publique

Le Conseil communal,
Vu sa délibération du 01 avril 1996 arrêtant le cadre statutaire et contractuel du personnel administratif, technique et ouvrier en application de la Charte Sociale datée du 28 avril 1994 portant harmonisation du statut administratif et révision générale des barèmes du personnel des pouvoirs locaux et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu l'arrêté du Ministre-Président du Gouvernement de Bruxelles-Capitale en date du 30 avril 1996 approuvant la dite délibération du 01 avril 1996 ;
Vu les délibérations des 30 juin 1998, 23.03.1999, 20.06.2000, 13.12.2000, 26.06.2001, 16.10.2001, 30.10.2002, 19.06.2003 , 23.10.2003, 18.11.2003,16.10.2007, du 17.09.2009, du 24.05.2011,du 19.02.2013, du 20.12.2016 et du 21.05.2019 modifiant le cadre du personnel administratif, technique et ouvrier ;
Vu l'organigramme des services approuvé par le Collège en date du 03.07.2018;
Considérant qu'il convient de revoir le cadre ouvrier afin de mettre les compétences attendues au sein des profils de fonction en adéquation avec les grades liés aux postes de travail;

CADRE STATUTAIRE

Département des Travaux Publics et du Logement:

Considérant que la notion d'ouvrier de métier et le dégré d'autonomie liés à certaines fonctions occupées à ce jour par des Niveaux D;
Considérant qu'l convient de revoir au sein des profils de fonction, les compétences techniques requises et de les mettre en adéquation avec le grade d'assistant technique Niveau C;
Considérant qu'il conviendrait de transformer 2 postes d'adjoint.e.s techniques en chef Niveau D4 en postes d'assistant.e.s techniques Niveau C4 et 15 postes d'adjoint.e.s techniques Niveau D en postes d'assistant.e.s techniques Niveau C;
Considérant que les ouvrier.ères.s auxiliaires Niveau E travaillant au sein de l'administration depuis plus de 12 ans ont acquis des compétences professionnelles permettant de valoriser les fonctions qu'ils occupent à une fonction de Niveau D;
Considérant qu'il conviendrait de transformer 2 postes de chef d'équipe E4 en postes d'adjoint.e.s techniques en chef D4;
Considérant qu'il conviendrait de transformer 8 postes d'ouvrier.ère.s auxiliaires Niveau E en postes d'adjoint.e.s

techniques Niveau D;

CADRE CONTRACTUEL

Département Enseignement - Petite enfance:

Considérant que les ouvrier.ère.s auxiliaires Niveau E travaillant au sein de l'administration depuis plus de 12 ans ont acquis des compétences professionnelles permettant de valoriser les fonctions qu'ils occupent à une fonction de Niveau D;

Considérant qu'il conviendrait de transformer 3 postes d'ouvrier.ère.s auxiliaires Niveau E en postes d'adjoint.e.s techniques Niveau D;

Considérant qu'il convient de revaloriser la fonction de concierge afin de reconnaitre les responsabilités incombant au poste ;

Considérant qu'il convient dès lors de transformer les 6 postes de concierge Niveau E en postes de concierge Niveau D;

Département des Affaires générales:

Considérant qu'il convient de revaloriser la fonction de concierge afin de reconnaitre les responsabilités incombant au poste ;

Considérant qu'il convient dès lors de transformer les 2 postes de concierge Niveau E en postes de concierge Niveau D

Département des Travaux Publics et du Logement:

Service nettoyage des bâtiments

Considérant que les ouvrier.ère;s auxiliaires Niveau E travaillant au sein de l'administration depuis plus de 12 ans ont acquis des compétences professionnelles permettant de valoriser les fonctions qu'ils occupent à une fonction de Niveau D;

Considérant qu'il conviendrait de transformer 10 postes d'ouvrier.ère.s auxiliaires Niveau E en postes d'adjoint.e.s technqiues Niveau D;

Considérant que ce dossier a pour but de faire correspondre le cadre aux besoins des services afin de rendre au mieux ses missions de service public ;

Considérant que l'octroi de ces postes ne pourra se faire qu'en respectant le plan d'accompagnement et les disponibilités budgétaires ;

Vu le protocole établi en réunion du comité particulier de négociation du 09.10.2019 ;

DECIDE

D'adopter les modifications de cadre suivantes :

CADRE STATUTAIRE

Département des Travaux Publics et du Logement:

- Transformer deux postes d'adjoint.e.s techniques en chef D4 en postes d'assistant.e.s techniques en chef C4
- Transformer 15 postes d'adjoint.e.s techniques Niveau D en postes d'assistant.e.s techniques Niveau C
- Transfomer deux postes de chefs d'équipe E4 en postes d'adjoints techniques en chef D4
- Transformer 8 postes d'ouvrier.ère.s auxiliaires Niveau E en postes d'adjoint.e.s techniques Niveau D

CADRE CONTRACTUEL

Département Enseignement - Petite enfance:

- Transformer 3 postes d'ouvrier.ère.s auxiliaires Niveau E en postes d'adjoint.e.s techniques Niveau D
- Transformer les 6 postes de concierge Niveau E en postes de concierge Niveau D

Département des Affaires générales:

- Transformer les 2 postes de concierge Niveau E en postes de concierge Niveau D

Département des Travaux Publics et du Logement:

Service nettoyage des bâtiments:

-Transformer 10 postes d'ouvrier.ère.s auxiliaires Niveau E en postes d'adjoint.e.s techniques Niveau D

Le Conseil approuve le projet de délibération.
28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

Le Bourgmestre,

Olivier Deleuze